Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SALLE DU GRAND CONSEIL

Déménagement temporaire de Perregaux à Rumine

C'est en septembre prochain que le Grand Conseil se prononcera sur un crédit de 3,6 millions de francs pour l'aménagement de locaux au Palais de Rumine, en vue du déménagement temporaire du Parlement à la fin 2000. Les députés se détermineront également sur trois autres demandes de crédit qui sont liées : 3'285'000 francs pour la restauration de l'enveloppe du bâtiment Perregaux, siège actuel du Grand Conseil, et deux crédits d'étude pour la réaffectation de l'ancienne Ecole de chimie et l'établ

Comme il l'avait annoncé en avril dernier, le Conseil d'Etat propose que le Grand Conseil déménage au Palais de Rumine pour une dizaine d'années environ. Le bâtiment Perregaux, qui abrite la salle du Grand Conseil, doit être rénové : les façades, la charpente et la toiture doivent être refaites d'urgence. A cette fin, le gouvernement demande un montant de 3'285'000 francs. Pendant la durée de ce chantier, le Parlement ne pourra pas siéger dans la salle actuelle. D'autre part, l'intérieur du bâtiment devra aussi être rénové, mais les travaux peuvent être retardés jusqu'à ce que l'affectation de la salle soit décidée ; celle-ci dépend notamment des choix de la Constituante quant au nombre de députés.

L'aula du Palais de Rumine est apparu comme un endroit bien situé au centre de Lausanne et adapté aux besoins du Parlement. Mais son manque de confort et le mauvais état des installations techniques nécessitent des travaux de rénovation. Le Conseil d'Etat demande donc un crédit de 3,6 millions de francs pour pouvoir faire ces travaux et équiper la salle de tablettes et de micros ; la disposition actuelle de l'aula sera maintenue. En outre, deux bureaux et la salle du Sénat seront aménagés pour les besoins du Grand Conseil. En dehors des sessions du législatif, ces locaux restent disponibles pour les utilisations actuelles, en lien avec les musées, qui bénéficieront d'une salle assainie.

Dans l'exposé des motifs et projet de décret que le Conseil d'Etat vient d'adopter, deux crédits d'étude sont demandés. Le premier, d'un montant de 440'000 francs, financera l'établissement du plan d'affectation cantonal pour la place du Château. Ce plan a pour but de préparer l'avenir et de permettre le réaménagement de la place du Château et la construction éventuelle de la nouvelle salle pour le Grand Conseil. Le second crédit doit permettre d'entamer une étude sur la réaffectation de l'ancienne Ecole de chimie (montant : 300'000 francs).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 juillet 1999

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, 021 / 316 70 01 M. Eric Perrette, chef du Service des bâtiments, 021 / 316 73 10

Cp Palais de Rumine